



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du cinquième (5e) jour de décembre 2023 du Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, reprise le dix-neuvième (19e) jour de décembre 2023 à 19h20, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

- Siège #1 - René Castonguay
- Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault
- Siège #3 - Pierre Lizotte
- Siège #4 - Marc-André Dufour
- Siège #5 - Denis Boies
- Siège #6 - Alain Bois

Tous formants quorum sous la présidence de M. Normand Dubé, maire. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. Normand Dubé, maire, déclare la séance ouverte.

2023-12-36

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 19 DÉCEMBRE 2023
- 4 PÉRIODE DES QUESTIONS
- 5 AFFAIRES COURANTES
 - 5.1 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2024 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024
 - 5.2 - ACCEPTATION DES SALAIRES 2024
 - 5.3 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2024
 - 5.4 - COMMANDITE AU MONTANT DE CENT DOLLARS (100,00\$) ACCORDÉE AU CLUB SPORTIF LAC TROIS-SAUMONS
- 6 VARIA
- 7 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8 LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2023-12-37

3.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par M. Arnaud Caron-Daneault et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes à payer pour la période du 1er décembre 2023 au 19 décembre 2023, pour le montant suivant, savoir : **18 312.84\$**

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes à payer seront vérifiés le Comité d'audit à une date ultérieure.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer la dépense des comptes à payer du 1er décembre 2023 au 19 décembre 2023.

(signé) Margot Rossignol _____
Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière

4. PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

5. AFFAIRES COURANTES

2023-12-38

5.1 - RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2023 RELATIF AU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Je, soussigné, Alain Bois, conseiller, donne avis de motion et présentation, avec dispense de lecture, du RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2024 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024.

Une copie a été remise aux membres du conseil et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

2023-12-39

5.2 - ACCEPTATION DES SALAIRES 2024

Il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'accepter les salaires et les frais de déplacement des membres du Conseil municipal et des employés pour 2024.

2023-12-40

5.3 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit approuver les dépenses faites par la Municipalité de Sainte-Louise;

CONSIDÉRANT certains frais récurrents nécessaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer, au cours de l'année 2024, le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget.

2023-12-41

5.4 - COMMANDITE AU MONTANT DE CENT DOLLARS (100,00\$) ACCORDÉE AU CLUB SPORTIF LAC TROIS-SAUMONS

CONSIDÉRANT une correspondance, reçue le 20 novembre 2023, sollicitant une contribution financière afin d'appuyer le Club sportif Lac Trois-Saumons;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris la décision de contribuer financièrement conditionnellement à l'installation d'une publicité du Marché aux Caissons en bordure de sentier, le tout lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Club sportif Lac Trois-Saumons consent à l'installation de ladite publicité et que la Municipalité lui a remis les deux (2) panneaux à installer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'appuyer le Club sportif Lac Trois-Saumons et de contribuer financièrement pour un montant de cent dollars (100.00\$).

6. VARIA

Le tableau de suivi des heures des employés de voirie est déposé et chaque membre du Conseil en prend connaissance.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Ginette St-Pierre questionne la pertinence de l'application du Règlement numéro 318-2020 concernant l'imposition de droit supplétif en matière de mutation immobilière lors d'une cession entre conjoint à la suite d'un décès.

Les membres du Conseil sont tous favorables à amender ce règlement pour certaines situations particulières en matière de legs.

2023-12-42

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. M. Denis Boies et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h45.

(signé) Normand Dubé
Normand Dubé
Maire

(signé) Margot Rossignol
Margot Rossignol
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, soussigné, Normand Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(signé) Normand Dubé
Normand Dubé, Maire